

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la Justice

**Arrêté du 06 octobre 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais.**

**NOR : JUSF2528468A**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse Pas-de-Calais.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II, de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les formations spécialisées instituées dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrêté du 28 février 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais.

**ARRETE :**

**Article 1er**

Sont désignées représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Madame DEMOL Hélène<br>Monsieur LOURDEL Antony |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Monsieur ATTAFI Mehdi<br>Monsieur COPIN Rémi   |

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Madame GILBERT Audrey  
Madame DEMAILLY Céline  
Madame ANDREU Stéphanie
- Suppléants : Madame DURANTON Lesly  
Monsieur GILBERT Jérôme  
Monsieur CARON Christophe

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- Titulaires : Monsieur BUISSON Geoffrey  
Monsieur BURGARD Julien
- Suppléants : Monsieur VECHE Patrice  
Monsieur IDRAHOU Mohamed

## **Article 2**

L'arrêté du 28 février 2025 susvisé est abrogé.

## **Article 3**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 4**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 06 octobre 2025

**La directrice territoriale de la PJJ Pas-de-Calais**

*A DIRECTRICE TERRITORIALE*  
  
Françoise DEWAMIN

**Françoise DEWAMIN**